



# Des acquis importants pour nos retraites !

*Dans les négociations sur la réforme des retraites, la CFDT a pris ses responsabilités et obtenu des résultats concrets, pour les salariés et les retraités, au nom de l'équité et de la justice sociale.*

- Le premier acquis essentiel est la sauvegarde de la répartition

Finis les fonds de pension à la française ! Il y a quelques mois, le risque était de les voir remplacer notre système basé sur la répartition.

## Nous avons obtenu :

- Une amélioration du niveau des retraites :
  - le montant des **basses pensions** sera **supérieur à 85 %** du Smic, au lieu des 75 % proposés initialement par le gouvernement (et surtout des 70 % programmés pour 2020 par la réforme Balladur)
  - pour les **poly-pensionnés**, les **inégalités sont supprimées**.
- La progression du pouvoir d'achat des retraités :

**Les syndicats négocieront régulièrement les coups de pouce** permettant aux retraités de bénéficier de l'évolution de la richesse nationale.
- Pour les salariés ayant commencé à travailler à 14, 15 ou 16 ans, la possibilité de départ à la retraite, dès 56 ans pour certains, et en tout cas avant 60 ans

**Dès janvier 2004, 300 000 salariés** pourront partir avant 60 ans s'ils le souhaitent !

- Des contreparties pour les fonctionnaires à l'harmonisation public/privé :
  - la **création d'une caisse de retraite complémentaire obligatoire par répartition, prenant en compte les primes** dans la limite de 20 % du traitement indiciaire ;
  - le **maintien du calcul des retraites sur les six derniers mois** de salaires et non les trois dernières années comme proposé par le gouvernement ;
  - la possibilité de **racheter des années d'études** ;
  - la **validation du temps partiel** comme du temps plein.
  
- La reconnaissance de la pénibilité du travail dans le privé et dans le public
  
- Une retraite à la carte, à travers :
  - **une division par deux de la décote dans le privé soit 5 % au lieu de 10 % ;**
  - **l'amélioration du dispositif de retraite progressive ;**
  - la suppression de la mise à la retraite d'office par le patron ;
  - la possibilité de **rachat des années d'études.**
  
- Des mesures en faveur du maintien dans l'emploi des salariés de plus de 55 ans
  
- Autre acquis majeur, rien n'est définitif après 2008 sur le financement de la réforme :
  - **les différents paramètres** (taux de cotisation, CSG, durée de cotisation) **seront réexaminés en 2008 ;**
  - la CFDT a obtenu une augmentation du taux de cotisation de 0,2 %. Le patronat y était opposé ;
  - la CFDT déplore néanmoins que le gouvernement n'ait pas répondu favorablement à sa demande d'une hausse de CSG, ce qui aurait permis aux revenus financiers, notamment, de contribuer au financement des retraites.

**La CFDT agit maintenant pour la bonne application de la réforme des retraites.**

### La CFDT m'intéresse

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Entreprise : .....

Secteur d'activité : .....

Je souhaite avoir des informations sur la CFDT

Je souhaite adhérer à la CFDT

Coupon à retourner à : *(Contact local)*



[www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr)